

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 13 (1940)

Heft: 4

Artikel: A propos de la lutte contre les taudis à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-121265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DE LA LUTTE CONTRE LES TAUDIS A GENÈVE

En 1928, sur les instances de divers groupements tels que la Société d'utilité publique et la Société genevoise pour l'amélioration du logement, l'Etat avait pris l'initiative d'une enquête dont les résultats avaient nettement indiqué que les dispositions légales (Loi de 1918, articles 126 et 127, Loi de 1929,

articles 80 et 81) prévoyant l'évacuation des logements insalubres n'étaient pas appliquées d'une façon suffisante.

Voici le tableau exposant, sous forme de statistique, les résultats de l'enquête à laquelle avaient participé des médecins et des architectes.

Récapitulation de la situation générale lors de l'enquête sur les logements insalubres de 1928

Quartiers	Propriétés		Totaux	Mesures prescrites par les experts				
	Ville de Genève	privées		à évacuer	à démolir	à remettre en état	à évacuer et démolir	en partie à évacuer en partie à remettre en état
1. Vieille ville	19	108	127	34	1	57	29	6
2. Saint-Gervais	20	37	57	19	13	16	6	4
3. Turrettini-Temple . .	59	5	64	9	17	13	25	—
4. Grottes-Montbrillant .	—	19	19	4	1	9	3	2
5. Pâquis	—	19	19	2	2	5	7	3
6. Eaux-Vives	1	23	24	6	—	8	4	6
7. Petit-Saconnex	—	13	13	—	—	6	6	1
8. Plainpalais	9	32	41	14	—	16	8	3
	108	256	364	88	34	130	88	25

On remarquera que le tiers des logements insalubres se trouvent dans la haute ville et que plus de la moitié de ceux-ci sont considérés comme étant pratiquement inaptes à une remise en état.

Sans revenir ici sur la polémique suscitée par les

partisans d'une conservation « à tout prix » de la haute ville, il faut reconnaître que les projets officiels prévoyant une transformation, respectueuse du caractère architectural du site, sont plus près de la réalité.

Récapitulation de la situation actuelle des propriétés de la Ville de Genève visées par les experts de 1928

Classement des experts	Propriét. Ville de Genève		Totaux	Etat actuel			
	avant 1928*	après 1928		démolis	évacués	évacués en partie	occupés
1. A évacuer.	37	13	50	31	10	7	2
2. A démolir.	23	—	23	21	2	—	—
3. A remettre en état.	19	9	28	21	2	3	2
4. A évacuer et démolir.	27	3	30	26	2	—	2
5. En partie à évacuer. En partie à remettre en état.	2	1	3	1	—	1	1
	108	26	134	100	16	11	7

* Dans cette catégorie sont compris les immeubles qui appartenaient aux communes agrégées.

Au cours d'une récente séance de la Société pour l'amélioration du logement, quelques membres ont fait remarquer que des logements évacués à la suite de l'enquête de 1928 ont été réoccupés. Il semble qu'il s'agisse de logements appartenant à des propriétaires particuliers, car la ville de Genève, qui possède un grand nombre de vieux immeubles achetés pour l'assainissement de certains quartiers, a fait dans ce domaine un effort indéniable.

Le tableau ci-dessus en indique l'importance. Les chiffres nous montrent donc le gros sacrifice consenti par la ville qui a démolie la plupart des logements incriminés. L'effort doit donc être porté maintenant dans le domaine de la propriété privée et nous voulons croire que ceux qui ont encore le malheur de loger dans des taudis profiteront bientôt de quelques-uns des trop nombreux appartements vacants de notre ville.